

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## Arrêté du 10 février 2022 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

NOR : ECOG2203793A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 27 janvier 2022 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est attribué aux élèves du cycle ingénieur civil de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sortis de l'école en 2022, désignés ci-après :

M. Alcouffe (*Alexandre*).

Mme Anthony (*Cyrielle*).

M. Barrere (*Hugo*).

M. Barthélemy (*Charles*).

M. Bihi (*Ahmed*).

M. Braye (*Guillaume*).

M. Brennan (*Damien*).

M. Chaut (*Louis-Dylan*).

M. Claret (*Alexis*).

Mme Colonna-Cesari (*Lisa*).

Mme Cottard (*Marion*).

M. De La Flore (*Gabriel*).

M. Deguerre (*Benoit*).

Mme Fousse (*Adèle*).

M. Gady (*Théo*).

M. Giroud (*Corentin*).

M. Graser (*Matthieu*).

M. Guerin (*Alexis*).

Mme Hadj Sassi (*Sonia-Laure*).

M. Joudareff (*Adrien*).  
M. Julia (*Simon*).  
M. Lagardere (*Benoit*).  
M. Lalle (*Amaury*).  
M. Lamrani (*Ibrahim*).  
M. Lardit (*Simon*).  
M. Larroque (*Robin*).  
M. Leroux (*Edgar*).  
M. Lesecq (*Pierre*).  
M. Li (*Chenghao*).  
M. Maarouf (*Omar*).  
Mme Mabaret Du Basty (*Clarisse*).  
Mme Martinot-Lagarde (*Eva*).  
M. Miroux (*Maxime*).  
Mme Msellek (*Loubna*).  
M. Nguyen (*Tri Tho*).  
M. Perrin (*Marc*).  
M. Plas (*Arthur*).  
M. Puch (*Alexandre*).  
M. Repezza (*Julien*).  
Mme Rouchy (*Hélène*).  
Mme Roussas *Orlanne*).  
M. Roverato (*Achille*).  
Mme Skrijelj (*Mélissa*).  
M. Wang (*Yiyang*).

## **Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne confère de plein droit le grade de master.

## **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 février 2022

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY